

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

Date	Numéro de délibération	Intitulé	Délibéré
02/06/2025	20250602_01	Avis de la commune sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de communes porte de DrômArdèche	Approuvée
02/06/2025	20250602_02	Création et suppression d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade	Approuvée
02/06/2025	20250602_03	Constat de désaffectation d'un bien communal – ancienne caserne des pompiers	Approuvée
02/06/2025	20250602_04	Déclassement du domaine public d'un bien communal – ancienne caserne des pompiers	Approuvée
02/06/2025	20250602_05	Mobilisation du fonds de concours de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche	Approuvée
02/06/2025	20250602_06	Petites Villes de Demain : validation de demandes de subvention dans le cadre de l'aménagement du site « Chatain »	Approuvée
02/06/2025	20250602_07	Petites Villes de Demain : validation de demandes de subvention pour le lancement d'une étude végétalisation	Approuvée
02/06/2025	20250602_08	ZAC OLLANET – vente de terrain – lot n° 64	Approuvée
02/06/2025	20250602_09	Convention d'accès au centre aquatique Bleu rive - tarifs applicables aux clients du camping municipal de Saint-Vallier	Approuvée

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de juin à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-sept mai deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 22

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE	Doriane CHAPUS	Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
Michel BAYLE	Brigitte LACOUR	Michel DESCORMES	Michel RAVOIN
Patrick BAYLE		Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
		Mervé GÛL	Clémentine RENAULT
Cécile GROSS			

Absents : 04

Nathalie FOMBONNE	Cindy MAURICE	Rémy BOUVIER	David SAH-GOUNON
-------------------	---------------	--------------	------------------

Pouvoirs : 03

Nathalie FOMBONNE	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Rémy BOUVIER	donne pouvoir à	Clémentine RENAULT

Le secrétariat a été assuré par : Michel DESCORMES

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N°2025_06_02_01

OBJET : AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE DROMARDECHE

Nomenclature : 8.5 Politique de la ville, habitat, logement

Rapporteur : Frédérique SAPET

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles R. 3021, R. 302-1-1 à R. 302-1-14 et les articles R. 302-9 à R. 302-13, portant sur la procédure de validation du PLH,

VU la délibération n° 2022-10-12-07 du 12 octobre 2022 de la communauté de communes Porte de DrômArdèche, approuvant le lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat,

VU la délibération n° 2025-05-22-02 du 22 mai 2025 de la communauté de communes Porte de DrômArdèche, portant sur l'arrêt de projet du Programme Local de l'Habitat 2025-2031,

CONSIDERANT que le projet de PLH doit être soumis au vote du Conseil Municipal de la commune de Saint-Vallier,

Le Rapporteur expose à l'Assemblée que le PLH est un outil de planification et de définition d'une stratégie d'actions en matière de politique de l'habitat et de l'urbanisme qui se décline à l'échelle des 34 communes de la communauté de communes pour la période 2025-2031.

La communauté de communes Porte de DrômArdèche s'est dotée d'un Programme Local de l'Habitat pour la période 2017-2023. Afin de poursuivre ses actions en faveur de l'habitat, elle s'est engagée dans l'élaboration d'un nouveau PLH en octobre 2022. Un large travail partenarial a été mené avec les élus et les acteurs de l'habitat pour aboutir à un programme partagé et co-construit.

La réalisation du bilan et du diagnostic territorial a permis de mettre en avant les principaux enjeux du territoire se retrouvant au sein de quatre orientations stratégiques :

- 1- Un habitat rénové de qualité et durable
- 2- Un habitat pour tous
- 3- Une production maîtrisée adaptées aux territoires
- 4- Une politique de l'habitat partenariale

La mise en œuvre concrète de ces orientations est déclinée à travers 18 fiches actions :

- Action 1 : Soutenir la rénovation du parc de logements
- Action 2 : Soutenir la création et la rénovation des logements communaux
- Action 3 : Mettre en place des dispositifs multisites de renouvellement urbain et de revitalisation
- Action 4 : Lutter contre l'habitat indigne et dégradé
- Action 5 : Favoriser la rénovation du parc social
- Action 6 : Faire évoluer le dispositif d'aide intercommunale pour favoriser des programmes mixtes
- Action 7 : Rechercher de nouveaux partenariats pour diversifier l'offre à destination des publics plus fragiles
- Action 8 : Travailler sur des produits de logements neufs innovants en adéquation avec la population du territoire
- Action 9 : Mettre en place la CIL et définir une stratégie sur les attributions et l'information des demandeurs de logements sociaux
- Action 10 : Poursuivre les actions en faveur des gens du voyage
- Action 11 : Financer les opérations stratégiques et d'envergure
- Action 12 : Accompagner les communes pour atteindre les objectifs du territoire en matière d'habitat
- Action 13 : Accompagner les « Politiques de la ville »
- Action 14 : Promouvoir la construction écologique
- Action 15 : Renforcer les travaux communes/intercommunalité
- Action 16 : Etendre l'observatoire de l'habitat au volet foncier et le rendre plus opérationnel
- Action 17 : Mettre en place un partenariat privilégié avec les opérateurs
- Action 18 : Elargir le rôle de porte d'entrée en matière d'information sur le logement sur le territoire

Le Programme Local de l'Habitat doit préciser, pour chaque commune, le nombre et la typologie des logements à produire sur le territoire. Cette déclinaison tient compte du scénario qui a été retenu dans le cadre de la phase orientation et qui se traduit par un objectif de production de 1 524 logements en 6 ans.

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

Le PLH devant être compatible avec le SCOT et les documents d'urbanisme des communes devant être compatibles avec le SCOT et le PLH, il a été fait le choix de s'appuyer sur l'armature territoriale définie dans le SCOT pour décliner l'objectif de production par bassin et pour chacune des communes.

Les engagements financiers de ce PLH sont estimés à 13 000 000 €.

Le Rapporteur entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,
Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

- **EMET** un avis favorable sur le projet de PLH élaboré par la communauté de communes Porte de DrômArdèche et confirme que les objectifs et la territorialisation correspondent aux objectifs de développement de la commune.

Frédérique SAPET
Maire



Michel DESCORMES
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de juin à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-sept mai deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 22

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE	Doriane CHAPUS	Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
Michel BAYLE	Brigitte LACOUR	Michel DESCORMES	Michel RAVOIN
Patrick BAYLE		Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
		Mervé GÛL	Clémentine RENAULT
Cécile GROSS			

Absents : 04

Nathalie FOMBONNE	Cindy MAURICE	Rémy BOUVIER	David SAH-GOUNON
-------------------	---------------	--------------	------------------

Pouvoirs : 03

Nathalie FOMBONNE	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Rémy BOUVIER	donne pouvoir à	Clémentine RENAULT

Le secrétariat a été assuré par : Michel DESCORMES

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N°2025_06_02_02

OBJET : CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE

Nomenclature : 4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la FPT

Rapporteur : Frédérique SAPET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le tableau des effectifs existant ;

VU le budget de la collectivité ;

VU les mouvements de personnel ;

Madame le Maire rappelle que Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la promotion de l'agent à un grade supérieur.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Madame le Maire propose à l'assemblée à la date du 1^{er} juillet 2025 :

- la suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet
- la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe à temps complet.

Après en avoir délibéré,

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **DÉCIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} Juillet 2025

Frédérique SAPET
Maire



Michel DESCORMES
Secrétaire de séance

Annexe à la délibération n°2025_06_02_02 : Tableau des effectifs, mis à jour

TABLEAU DES EFFECTIFS - COMMUNE DE SAINT-VALLIER

Emplois Permanents

Emplois permanents					
EMPLOI / POSTE	CAT	GRADE ASSOCIE	Durée hebdo (en H/mns)	Durée hebdo (en centième)	Poste Vacant Oui / Non
EMPLOIS DE DIRECTION OU EMPLOIS FONCTIONNELS					
Directeur Général des Services	A	Attaché principal	38H00	38,00	Non
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur Général des Services	A	Attaché principal	38H00	38,00	Non
Chargée des finances	B	Rédacteur principal 1°cl	35H00	35,00	Non
Assistante administrative serv. Tech.	C	Adjoint adm. principal 1°cl	35H00	35,00	Non
Chargée de l'état civil	C	Adjoint adm. principal 1°cl	24H30	24,50	Non
Chargée des ressources humaines	C	Adjoint adm. principal 2°cl	35h00	35,00	Non
Agent administratif	C	Adjoint adm. Principal 2° cl	35H00	35,00	Non
Chargée d'accueil et des salles	C	Adjoint administratif	35H00	35,00	Non
Chargée de l'urbanisme	C	Adjoint administratif	35H00	35,00	Non
Agent admin.et comptable au SDE	C	Adjoint administratif	35H00	35,00	Non
Chargé(e) de communication	C	Adjoint administratif	35H00	35,00	Non
Resp. service scolaire	C	Adjoint adm. principal 2°cl	35H00	35,00	Non
FILIERE TECHNIQUE					
Directeur des Services Techniques	A	Ingénieur principal	38H00	38,00	Non
Resp. service espaces vert	C	Adjoint technique	35H00	35,00	Non
Resp. service Espace publique	C	Agent de maîtrise principal	35H00	35,00	Non
Resp. SDE	C	Agent de maîtrise	35H00	35,00	Non
Chargé d'exploitation espaces verts	C	Adjoint tech. principal 1°cl	35H00	35,00	Non
Chargé d'exploitation espaces verts	C	Adjoint tech. principal 1°cl	35H00	35,00	Non
Chargé d'exploitation espaces verts	C	Adjoint technique	35H00	35,00	Non
Chargé d'exploitation voirie, propreté	C	Adjoint technique	35H00	35,00	Non
Chargé d'exploitation voirie, propreté	C	Adjoint tech. principal 1°cl	35H00	35,00	Non
Chargé d'exploitation voirie, propreté	C	Adjoint technique	35H00	35,00	Non

Chargé d'exploitation voirie, propreté	C	Adjoint tech. principal 1°cl	35H01	35,00	Non
Chargé d'exploitation voirie, propreté	C	Adjoint technique	35H00	35,00	Non
Chargé d'exploitation voirie, propreté	C	Adjoint tech. principal 2°cl	35H00	35,00	Non
Chargé d'exploitation voirie, propreté	C	Adjoint technique	35H00	35,00	Non
Chargé d'exploitation bâtiment	C	Adjoint technique	35H00	35,00	Non
Chargé d'exploitation bâtiment	C	Adjoint technique	35H00	35,00	Non
Chargé d'exploitation bâtiment	C	Adjoint technique	35H00	35,00	Non
Chargé d'exploitation service de l'eau	C	Adjoint technique	35H00	35,00	Non
Chargé d'exploitation service de l'eau	C	Adjoint technique	35H00	35,00	Non
Chargé d'exploitation service de l'eau	C	Adjoint technique	35H00	35,00	Non
Agent d'entretien bâtiments	C	Adjoint tech. principal 1°cl	35H00	35,00	Non
Agent d'entretien bâtiments	C	Adjoint tech. principal 2°cl	35h00	35,00	Non
Agent polyvalent CNI/Accueil	C	Agent de maîtrise	35h00	35,00	Non
Agent polyvalent	C	Adjoint technique	35H00	35,00	Oui
Responsable du camping municipal	C	Agent de maîtrise principal	35H00	35,00	Non
FILIERE MEDICO-SOCIALE / Sous-filière sociale					
Responsable CCAS	A	Assistant socio-éducatif	35H00	35,00	Non
Animatrice Point accueil social	B	Animateur territorial	35H00	35,00	Non
ATSEM (Dumonteil)	C	ATSEM principal 1°cl	35H00	35,00	Non
ATSEM (Croisette)	C	ATSEM principal 1°cl	30H00	30,00	Non
FILIERE ANIMATION					
Animatrice Point accueil social	C	Adjoint d'animation	35H00	35,00	Non
ATSEM (Dumonteil)	C	Adjoint d'animation	32h30	32,50	Non
ATSEM (Croisette)	C	Adjoint d'animation	31h00	31,00	Non
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
Chef de service PM	B	Chef de service de PM ppl 1°cl.	35H00	35,00	Non
Gardien de police municipale	C	Brigadier-chef principal	35H00	35,00	Non

TABLEAU DES EFFECTIFS - VILLE DE SAINT- VALLIER

Emplois non-permanents

EMPLOI	FILIERE	CAT	Durée hebdo	POSTE OUVERT	Poste Vacant Oui / Non
Collaborateur de cabinet	ADM	A	38H00	1	Non
ATSEM (Croisette)	ANIM	C	31H00	1	Non
ATSEM (Croisette)	ANIM	C	35H00	1	Oui
AESH	ANIM	C	5h00	1	Non
Agent d'entretien	TECH	C	21h00	1	Non
Agent d'entretien	TECH	C	17h50	1	Non
Chargé de mission	ADM	A	35h00	1	Non
Adjoint technique camping municipal	TECH	C	18h	1	Non
Adjoint technique camping municipal	TECH	C	16h	1	Oui
Adjoint d'animation CCAS	ANIM	C	17h50	1	Oui
TOTAL PERSONNEL NON TITULAIRE				10	3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de juin à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-sept mai deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 22

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE	Doriane CHAPUS	Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
Michel BAYLE	Brigitte LACOUR	Michel DESCORMES	Michel RAVOIN
Patrick BAYLE		Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
		Mervé GÜL	Clémentine RENAULT
Cécile GROSS			

Absents : 04

Nathalie FOMBONNE	Cindy MAURICE	Rémy BOUVIER	David SAH-GOUNON
-------------------	---------------	--------------	------------------

Pouvoirs : 03

Nathalie FOMBONNE	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Rémy BOUVIER	donne pouvoir à	Clémentine RENAULT

Le secrétariat a été assuré par : Michel DESCORMES

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N°2025_06_02_03

OBJET : CONSTAT DE DESAFFECTATION D'UN BIEN COMMUNAL – ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS

Nomenclature : 3.5 Actes de gestion du domaine public

Rapporteur : Jean-Louis BEGOT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le projet de location du bâtiment « Ancienne Caserne » ;

CONSIDERANT que le bien communal (Ancienne Caserne des Pompiers) sis 3 rue Anatole France dans la parcelle AO 79 n'est plus utilisé par le SDIS depuis plusieurs années ;

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté au service public dans la mesure où aucune activité n'est exercée dans ledit bâtiment ;

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien ;

Après en avoir délibéré,

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **CONSTATE** la désaffectation du bien communal « Ancienne Caserne des Pompiers » parcelle AO 79.



Frédérique SAPET
Maire

Michel DESCORMES
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de juin à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-sept mai deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 22

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE	Doriane CHAPUS	Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
Michel BAYLE	Brigitte LACOUR	Michel DESCORMES	Michel RAVOIN
Patrick BAYLE		Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
		Mervé GÜL	Clémentine RENAULT
Cécile GROSS			

Absents : 04

Nathalie FOMBONNE	Cindy MAURICE	Rémy BOUVIER	David SAH-GOUNON
-------------------	---------------	--------------	------------------

Pouvoirs : 03

Nathalie FOMBONNE	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Rémy BOUVIER	donne pouvoir à	Clémentine RENAULT

Le secrétariat a été assuré par : Michel DESCORMES

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N°2025_06_02_04

OBJET : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN BIEN COMMUNAL – ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS

Nomenclature : 3.5 Actes de gestion du domaine public

Rapporteur : Jean-Louis BEGOT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Dans l'hypothèse d'une location ou d'une vente par la collectivité du bâtiment « Ancienne Caserne des pompiers » ;

CONSIDERANT la désaffectation du bien communal « Ancienne Caserne des Pompiers » parcelle AO 79 ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **DECIDE** du déclassement de ce bien du domaine public communal et son Intégration dans le domaine privé communal
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.



Frédérique SAPET
Maire

Michel DESCORMES
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de juin à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-sept mai deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 22

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE	Doriane CHAPUS	Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
Michel BAYLE	Brigitte LACOUR	Michel DESCORMES	Michel RAVOIN
Patrick BAYLE		Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
		Mervé GÛL	Clémentine RENAULT
Cécile GROSS			

Absents : 04

Nathalie FOMBONNE	Cindy MAURICE	Rémy BOUVIER	David SAH-GOUNON
-------------------	---------------	--------------	------------------

Pouvoirs : 03

Nathalie FOMBONNE	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Rémy BOUVIER	donne pouvoir à	Clémentine RENAULT

Le secrétariat a été assuré par : Michel DESCORMES

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N° 2025_06_02_05

OBJET : MOBILISATION DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE DROMARDECHE

Nomenclature : 7.8 Fonds de concours

Rapporteur : Frédérique SAPET

Madame le Maire de Saint-Vallier rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de communes Porte de DrômArdèche a voté en début de mandat les montants de fonds de concours alloués à chaque commune. Pour Saint-Vallier, l'enveloppe était de 137 941,00 €. A ce jour, ont été consommés 55 200 € pour l'opération de réhabilitation du quai d'Alger, le solde est donc de 82 741,00 €.

Il est rappelé que les élus avaient fait le choix de flécher la sollicitation du fonds de concours sur le projet d'aménagement de l'entrée sud mais que le désengagement de l'Etat qui n'attribuait aucune subvention pour sa réalisation a conduit à une modification substantielle du projet et donc du besoin en financement.

Par conséquent, afin d'utiliser le reste de l'enveloppe de manière optimale, il est proposé de solliciter l'attribution du fonds de concours de la CCPDA pour les opérations suivantes :

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

Objet	Plan de financement					
	Dépenses HT	Subvention Département	Reste à charge avant FDC CCPDA	Fond de concours CCPDA sollicité	Taux	Reste à charge final
Voirie	134 048,29 €	0,00 €	134 048,29 €	40 214,49 €		93 833,80 €
Aménagement de la rue des Remparts	74 593,76 €	0,00 €	74 593,76 €	22 378,13 €	30%	52 215,63 €
Aménagement de la rue Corderie	22 337,48 €	0,00 €	22 337,48 €	6 701,24 €	30%	15 636,24 €
Création de ralentisseurs rue Diane de Poitiers	2 174,81 €	0,00 €	2 174,81 €	652,44 €	30%	1 522,37 €
Réalisation de contreforts mur de soutènement Croisette	26 302,24 €	0,00 €	26 302,24 €	7 890,67 €	30%	18 411,57 €
Fourniture mobilier bonhomme (6 piéto)	8 640,00 €	0,00 €	8 640,00 €	2 592,00 €	30%	6 048,00 €
Equipements sportifs	59 790,40 €	14 947,60 €	44 842,80 €	13 452,84 €		31 389,96 €
Remplacement du praticable de gymnastique	48 407,40 €	12 101,85 €	36 305,55 €	10 891,67 €	30%	25 413,89 €
Remplacement de la fosse de gymnastique	11 383,00 €	2 845,75 €	8 537,25 €	2 561,18 €	30%	5 976,08 €
Aménagement de l'accueil de la Mairie	28 123,18 €	0,00 €	28 123,18 €	8 436,95 €		19 686,23 €
Accueil Mairie - Mobilier	10 363,48 €	0,00 €	10 363,48 €	3 109,04 €	30%	7 254,44 €
Accueil mairie : Porte automatique	4 639,00 €	0,00 €	4 639,00 €	1 391,70 €	30%	3 247,30 €
Accueil mairie : Imprimante	231,50 €	0,00 €	231,50 €	69,45 €	30%	162,05 €
Accueil mairie : Coffre-fort	476,00 €	0,00 €	476,00 €	142,80 €	30%	333,20 €
Accueil mairie : radiateurs muraux / stores / écran TV / Chaises	1 831,22 €	0,00 €	1 831,22 €	549,37 €	30%	1 281,85 €
Accueil Mairie : Parquet	2 490,80 €	0,00 €	2 490,80 €	747,24 €	30%	1 743,56 €
Fourniture postes informatiques	3 439,20 €	0,00 €	3 439,20 €	1 031,76 €	30%	2 407,44 €
Salle des Mariages - Chaises	4 238,52 €	0,00 €	4 238,52 €	1 271,56 €	30%	2 966,96 €
Salle des Mariages - Luminaires	413,46 €	0,00 €	413,46 €	124,04 €	30%	289,42 €
Bâtiments scolaires	10 264,59 €	0,00 €	10 264,59 €	3 874,79 €		6 389,80 €
Végétalisation de la cour de l'école Dumonteil	3 977,07 €	0,00 €	3 977,07 €	1 988,54 €	50%	1 988,54 €
Fourniture mobilier scolaire école Halimi	686,27 €	0,00 €	686,27 €	205,88 €	30%	480,39 €
Fourniture mobilier scolaire école Dumonteil	2 049,00 €	0,00 €	2 049,00 €	614,70 €	30%	1 434,30 €
Fourniture de meubles inox cantines scolaires	3 552,25 €	0,00 €	3 552,25 €	1 065,68 €	30%	2 486,58 €
Matériel	27 089,47 €	0,00 €	27 089,47 €	9 691,77 €		17 397,70 €
Projecteurs led salle des fêtes	5 922,36 €	0,00 €	5 922,36 €	2 961,18 €	50%	2 961,18 €
Déstratificateurs salle des fêtes (4 unités)	1 902,27 €	0,00 €	1 902,27 €	951,14 €	50%	951,14 €
Tondeuse espaces verts	1 430,00 €	0,00 €	1 430,00 €	429,00 €	30%	1 001,00 €
Souffleur espaces verts	636,78 €	0,00 €	636,78 €	191,03 €	30%	445,75 €
Chariot aspirateur à feuilles	1 710,60 €	0,00 €	1 710,60 €	513,18 €	30%	1 197,42 €
Aspirateur balayeuse	3 622,19 €	0,00 €	3 622,19 €	1 086,66 €	30%	2 535,53 €
Tables et chaises bâtiments communaux	3 147,26 €	0,00 €	3 147,26 €	944,18 €	30%	2 203,08 €
Tables de pique nique	1 449,00 €	0,00 €	1 449,00 €	434,70 €	30%	1 014,30 €
Fourniture d'un sapin led et renne debout	4 710,01 €	0,00 €	4 710,01 €	1 413,00 €	30%	3 297,01 €
Panneau publicitaire	2 559,00 €	0,00 €	2 559,00 €	767,70 €	30%	1 791,30 €
Totaux	259 315,93 €	14 947,60 €	244 368,33 €	75 670,84 €		168 697,49 €

Après en avoir délibéré,
Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le plan de financement exposé ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche au titre du fonds de concours selon le tableau présenté.

Frédérique SAPET
Maire



Michel DESCORMES
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de juin à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-sept mai deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 22

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE	Doriane CHAPUS	Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
Michel BAYLE	Brigitte LACOUR	Michel DESCORMES	Michel RAVOIN
Patrick BAYLE		Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
		Mervé GÜL	Clémentine RENAULT
Cécile GROSS			

Absents : 04

Nathalie FOMBONNE	Cindy MAURICE	Rémy BOUVIER	David SAH-GOUNON
-------------------	---------------	--------------	------------------

Pouvoirs : 03

Nathalie FOMBONNE	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Rémy BOUVIER	donne pouvoir à	Clémentine RENAULT

Le secrétariat a été assuré par : Michel DESCORMES

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N°2025_06_02_06

OBJET : PETITES VILLES DE DEMAIN : VALIDATION DE DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU SITE « CHATAIN »

Nomenclature : 7.5 Subventions

Rapporteur : Frédérique SAPET

La commune de Saint-Vallier est propriétaire du site « Chatain », une ancienne friche industrielle de près de 3 hectares qui a été démolie et dépolluée en vue de son futur aménagement. Une étude urbaine conduite en partenariat avec la communauté de communes Porte de DrômArdèche vient de s'achever ; cette étude préconise différents scénarios d'aménagement, avec l'habitat comme priorité.

En parallèle des réflexions sur le développement de la zone et des discussions entamées avec des investisseurs potentiels, il s'agit de mener différentes études préalables nécessaires au futur aménagement du site. Ainsi, un inventaire faune / flore « 4 saisons » doit notamment être réalisé.

Inscrite dans le programme Petite Ville de Demain, la commune de Saint-Vallier a signé en début d'année une convention ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) dans laquelle différents

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

projets apparaissent. Le site Chatain fait ainsi l'objet d'une fiche-action, son aménagement s'inscrivant dans une stratégie de développement global de la ville. Dans ce cadre, la commune peut solliciter auprès du Conseil départemental des financements de la Banque des territoires à hauteur de 50% sur la partie « études ».

Après en avoir délibéré,

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide :

- **DE VALIDER** les demandes de subvention auprès du Département de la Drôme afin de solliciter les fonds de la Banque des territoires pour le financement des études préalables à l'aménagement du site Chatain, et notamment les études environnementales, dont l'inventaire faune / flore 4 saisons ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent.

Frédérique SAPET
Maire



Michel DESCORMES
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de juin à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-sept mai deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 22

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE	Doriane CHAPUS	Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
Michel BAYLE	Brigitte LACOUR	Michel DESCORMES	Michel RAVOIN
Patrick BAYLE		Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
		Mervé GÜL	Clémentine RENAULT
Cécile GROSS			

Absents : 04

Nathalie FOMBONNE	Cindy MAURICE	Rémy BOUVIER	David SAH-GOUNON
-------------------	---------------	--------------	------------------

Pouvoirs : 03

Nathalie FOMBONNE	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Rémy BOUVIER	donne pouvoir à	Clémentine RENAULT

Le secrétariat a été assuré par : Michel DESCORMES

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N°2025_06_02_07

OBJET : PETITES VILLES DE DEMAIN : VALIDATION DE DEMANDES DE SUBVENTION POUR LE LANCEMENT D'UNE ETUDE VEGETALISATION

Nomenclature : 7.5 Subventions

Rapporteur : Frédérique SAPET

La commune de Saint-Vallier souhaite poursuivre ses efforts en matière de végétalisation de la ville. En effet, alors que les conséquences du réchauffement climatique sont de plus en plus présentes dans la vie quotidienne, il s'agit de lutter contre les îlots de chaleur, tout en offrant un cadre de vie plus attractif et plus favorable en termes de biodiversité, de santé et plus largement de bien-être des habitants.

Cette volonté se traduit déjà au quotidien avec le travail du service espaces verts de la ville, avec différents projets déjà engagés comme le permis de végétaliser ou encore avec la participation au programme « Plantons des arbres » de Porte de DrômArdèche qui permet de conforter les budgets nécessaires. Il convient cependant aujourd'hui d'envisager la végétalisation de manière plus globale, en se dotant d'une véritable feuille de route pour les années à venir, avec notamment les secteurs prioritaires et les essences à privilégier. Ce plan d'action devra être établi en tenant compte

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

des différentes contraintes auxquelles est soumise la collectivité, comme la densité urbaine, la ressource en eau ou encore les moyens financiers et humains mobilisables.

Inscrite dans le programme Petite Ville de Demain, la commune de Saint-Vallier a signé en début d'année une convention ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) dans laquelle différents projets apparaissent. La végétalisation fait ainsi l'objet d'une fiche-action, cet aspect étant déterminant pour le cadre de vie des habitants et donc pour l'attractivité globale de la ville. Dans ce cadre, la commune peut solliciter auprès du Conseil départemental des financements de la Banque des territoires à hauteur de 50% sur la partie « études ».

Après en avoir délibéré,

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide :

- **DE VALIDER** les demandes de subvention auprès du Département de la Drôme afin de solliciter les fonds de la Banque des territoires pour le financement d'une étude sur la végétalisation de la commune ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent

Frédérique SAPET
Maire



Michel DESCORMES
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de juin à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-sept mai deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 22

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE	Doriane CHAPUS	Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
Michel BAYLE	Brigitte LACOUR	Michel DESCORMES	Michel RAVOIN
Patrick BAYLE		Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
		Mervé GÜL	Clémentine RENAULT
Cécile GROSS			

Absents : 04

Nathalie FOMBONNE	Cindy MAURICE	Rémy BOUVIER	David SAH-GOUNON
-------------------	---------------	--------------	------------------

Pouvoirs : 03

Nathalie FOMBONNE	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Rémy BOUVIER	donne pouvoir à	Clémentine RENAULT

Le secrétariat a été assuré par : Michel DESCORMES

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N°2025_06_02_08

OBJET : ZAC OLLANET – VENTE TERRAIN – LOT n° 64

Nomenclature : 3.2 Aliénations

Rapporteur : Jean-Louis BEGOT

Monsieur Jean-Louis BEGOT, Adjoint en charge du cadre de vie, de la voirie, de la propreté, des bâtiments et terrains municipaux, rappelle au Conseil Municipal que la ZAC d'Ollanet comprend une centaine de parcelles destinées à la vente en vue de la construction d'habitations.

Le prix de vente HT de ces terrains a été fixé initialement par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2007 suite à avis des Domaines rendu le 19 avril 2007.

Monsieur Jean-Louis BEGOT expose au Conseil Municipal que **Monsieur [REDACTED]** a émis le souhait d'acquérir la parcelle cadastrée **AH 460 – Lot n° 64 d'une superficie de 864 m²** de la ZAC d'Ollanet.

Monsieur Jean-Louis BEGOT propose de vendre ce terrain à **Monsieur [REDACTED]** au prix de :

➤ Lot n°64 : **87 370.00 € TTC**

Il est précisé que cette vente est réalisée avec le concours de Monsieur Denis DALVERNY, agent immobilier EFFICITY, suivant mandat de vente n°177989. Monsieur DALVERNY sera rémunéré en conséquence, à charge de la Commune, à hauteur de 6 500€ TTC par lot.
La rémunération de l'agent immobilier lui sera versée directement par le Notaire après la signature de l'acte de vente définitif et déduite du montant de la vente versé par le notaire à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** Madame le Maire à vendre à Monsieur [REDACTED] la parcelle cadastrée **AH460, lot n° 64** de la ZAC d'Ollanet, au prix de **87 370.00 € TTC** ;
- **PRECISE** que La rémunération de l'agent immobilier, à savoir 6 500 €, lui sera versée directement par le Notaire après la signature de l'acte de vente définitif et déduite du montant de la vente versé par le notaire à la Commune.
- **PRECISE** que la vente sera réalisée sous la condition suspensive de l'obtention du permis de construire déposé par Monsieur [REDACTED] ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou Monsieur Jean-Louis BEGOT, Adjoint en charge du cadre de vie, de la voirie, de la propreté, des bâtiments et terrains municipaux, à signer tout document relatif à ce dossier, et notamment l'acte de vente qui sera établi en l'étude de Maîtres ROUX/JULLIANT, Notaires à Saint-Vallier.

Frédérique SAPET
Maire



Michel DESCORMES
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de juin à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Maire de Saint-Vallier, dûment convoqués le vingt-sept mai deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 26

Présents : 22

Frédérique SAPET	Jean-Louis BEGOT	Anissa MEDDAHI	Patrice VIAL
Stéphanie BRUNERIE	Jacky BRUYERE	Doriane CHAPUS	Jacques FIGUET
Marie-José VALLON	Catherine MALBURET	Joël POULEAU	Patrick DELPEY
Michel BAYLE	Brigitte LACOUR	Michel DESCORMES	Michel RAVOIN
Patrick BAYLE		Jérôme CORNUD	Marielle LAHBARI
		Mervé GÜL	Clémentine RENAULT
Cécile GROSS			

Absents : 04

Nathalie FOMBONNE	Cindy MAURICE	Rémy BOUVIER	David SAH-GOUNON
-------------------	---------------	--------------	------------------

Pouvoirs : 03

Nathalie FOMBONNE	donne pouvoir à	Anissa MEDDAHI
Cindy MAURICE	donne pouvoir à	Catherine MALBURET
Rémy BOUVIER	donne pouvoir à	Clémentine RENAULT

Le secrétariat a été assuré par : Michel DESCORMES

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N°2025_06_02_09

OBJET : CONVENTION D'ACCES AU CENTRE AQUATIQUE BLEU RIVE - TARIFS APPLICABLES AUX CLIENTS DU CAMPING MUNICIPAL DE SAINT-VALLIER

Nomenclature : 7.10 Divers

Rapporteur : Patrice VIAL

La Communauté de Communes Porte de DrômArdèche (CCPDA) gère le Centre Aquatique Bleu Rive, équipement public intercommunal situé à proximité immédiate du camping municipal Les Iles de Silon, de la commune de Saint-Vallier.

Dans le cadre de sa politique touristique et de valorisation du territoire, la commune de Saint-Vallier souhaite renforcer l'attractivité de son camping municipal en proposant à ses usagers un accès facilité au Centre Aquatique Bleu Rive.

Afin de favoriser une offre touristique accessible et coordonnée, les deux collectivités souhaitent formaliser un partenariat permettant au camping municipal de proposer à ses clients des billets d'entrée au centre aquatique à des tarifs préférentiels, selon des modalités compatibles avec le fonctionnement administratif et comptable de chacun.

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

Les usagers du camping municipal de Saint-Vallier se verraient proposer l'accès au centre aquatique au tarif des comités d'entreprise, soit environ 1 € de réduction par entrée. La différence serait prise en charge sur le budget du camping, les crédits nécessaires ayant été prévus dans l'optique de ce partenariat.

Il est proposé au Conseil d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la CCPDA pour l'accès des usagers du camping municipal au centre aquatique Bleu Rive à tarif préférentiel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la CCPDA pour l'accès des usagers du camping municipal au centre aquatique Bleu Rive à tarif préférentiel.



Frédérique SAPET
Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sapet', written over the right side of the municipal seal.

Michel DESCORMES
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Descormes', written below the name of the secretary.